

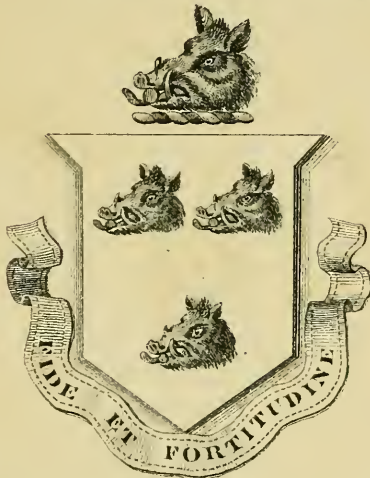
Accessions

159.823

Shelf No.

XG.3656.12

Barton Library.



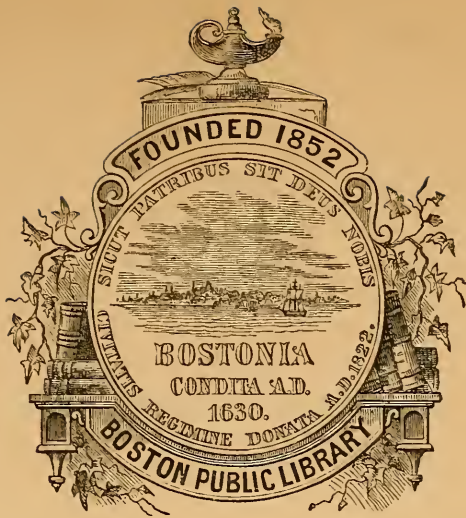
Thomas Pennant Barton.

Boston Public Library.

Received, May, 1873.

Not to be taken from the Library.





30 v

PAMPHLETS.

French
Revolution
~
1790
~
July-Aug.

Barton Library

XG.3656.12

159.823

May. 1873

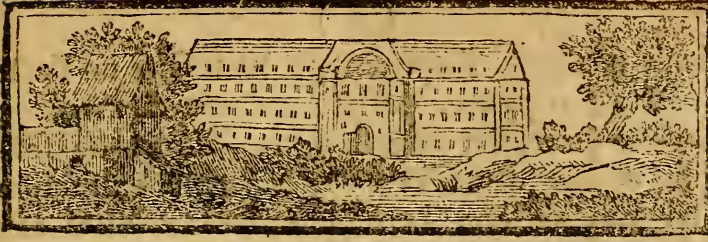
ACCESSION No.

ADDED 187

CATALOGUED BY

REVISED BY

MEMORANDA.



L'ORDRE, LA MARCHÉ,
ET LES CÉRÉMONIES
QUI S'OBSERVERONT
DANS LA FÊTE NATIONALE

*Qui sera célébrée au Champ de Mars, à l'occasion
du PACTE FÉDÉRATIF, formé par
toutes les Gardes Nationales & les Troupes de
Ligne du Royaume, le 14 Juillet 1790, jour de
l'Anniversaire de la prise de la BASTILLE.*

UNE Fête Nationale se prépare ; l'anniversaire de
la journée du 14 Juillet 1789 va voir célébrer
le plus majestueux, comme le plus imposant
spectacle qui, jamais, ait été donné dans l'Uni-
vers.

25 millions d'hommes, devenus libres, vont se
A

réunir par leurs Représentans pour faire un Pacte Fédératif d'union , de patriotisme , de civisme ; ils vont jurer , sur l'autel de la liberté , de soutenir & de défendre la première Constitution d'un Empire que la philosophie ait dicté aux hommes , & qui , nous osons l'assurer pour l'honneur de la France & de Paris en particulier , deviendra la Constitution de l'Univers.

Voici les détails de cette fête , tels qu'ils seront exécutés.

« MM. les Députés sont invités à se rendre à Paris , au plus tard pour le 12 Juillet. Dès qu'ils seront arrivés , ils voudront bien se présenter à l'Hôtel de la Mairie , au Bureau de la Confédération , pour y faire vérifier leurs Pouvoirs ; ils y recevront une carte portant ces mots : *Confédération Nationale*. Les Députés des Districts qui voudroient faire parvenir quelques observations , les adresseront à l'Hôtel de la Mairie , sous le couvert de M. le Maire de Paris , en distinguant leurs lettres par ces mots placés en tête , *Confédération Nationale*.

» La veille de la cérémonie , MM. les Députés seront invités , par une proclamation , à se rassembler dans le lieu qui sera désigné. On y fera l'appel des Districts , qui se réuniront , pour représenter leurs Départemens respectifs , d'où il résultera quatre-vingt-trois Divisions ; chacune de ces Divisions sera distinguée par une bannière portant le nom de son Département. La Commune de Paris fera préparer à cet effet quatre-vingt-trois bannières uniformes : elles seront portées à la cérémonie par MM. les Députés , qui

les déposeront, à leur retour, dans le Chef-lieu de leurs Départemens, pour y servir de monument & de gage de la sainte alliance contractée par tous les Français, pour y être portées dans les revues générales, & à la cérémonie du Pacte Fédératif, qui se renouvellera tous les ans, à la même époque, dans chaque Département.

» Cette époque demeurera fixée au 14 Juillet, jour mémorable auquel la France a reconquis sa liberté.

MM. les Députés des Troupes de ligne auront à leur tête une oriflamme, qui restera déposée dans la salle de l'Assemblée Nationale.

« Tous les Citoyens du Royaume voudront sans doute s'unir personnellement au pacte auguste & solennel, que la Nation va contracter. Ce sera le 14 Juillet, à l'heure précise de midi, que le signal de la cérémonie sera donné à Paris. La Commune de Paris invite toutes les Municipalités du Royaume, à rassembler le même jour, & à la même heure, leurs Communes respectives, conjointement avec les Troupes de ligne, qui se trouveront dans leurs arrondissemens, afin que le Pacte Fédératif soit prononcé de concert, & au même instant, par tous les Habitans, & dans toutes les parties de cet Empire ».

Le premier soin des Députés de la Commune de Paris a été de faire parvenir le plus promptement possible leur adresse, leurs instructions, & sur-tout les Décrets de l'Assemblée Nationale.

Ils ont fait des envois directs pour les Districts & les Municipalités.

MM. les Ministres de la Guerre & de la Marine ont adressé les ordres du Roi les plus positifs, pour ainsi dire, dans les 24 heures de la sanction du Roi.

Depuis, les Députés de la Commune se sont occupés de tous les accessoires de la fête.

D'une voix unanime, il a été voté une médaille. M. Duvivier, Graveur général des médailles de France, a offert gratuitement ses soins & ses talens. Des applaudissemens universels ont accueilli la générosité patriotique de M. Duvivier, déjà connue par plusieurs médailles gratuites, supérieurement exécutées, qui font en même temps la gloire de l'Artiste, & des Héros qu'il immortalise, & la consolation des bons Citoyens, dont elles font oublier les maux passés.

La médaille représentera deux mains droites qui s'unissent, & embrassent une pique surmontée du bonnet de la liberté, avec cette devise, *pour la Constitution & la liberté* : sur le revers, *Confédération Nationale*, avec cette Exergue, à *Paris XIV Juillet, M. D. C. C. XC.*

Il sera distribué une médaille en bronze à chacun de tous MM. les Députés.

A l'égard des ornemens de la fête, nous devons les publier, & nous les publions avec joie; le patriotisme de tous les Artistes est inexprimable. Un Arrêté fondamental des Députés de la Commune de Paris avoit décidé solennellement que l'économie & la simplicité, les

plus grandes , seroient la base de l'ordonnance entiere de la fête. Les Artistes les plus célèbres ont fait plier leur génie , pour se prêter entièrement à la rigueur de l'Arrêté. Des plans de toute espèce ont été mis sous les yeux des Députés. Tous ont été discutés & applaudis. Les circonstances ont heureusement permis qu'en prenant , pour ainsi dire , une idée de chacun , on ait fait un tout , un ensemble , qui , sans aucune discordance , présentera , à ce que l'on espère , le plus de perfection possible.

C'est ainsi que les Députés de la Commune de Paris , après avoir rendu toute justice au zèle des Artistes , ont aussi impérieusement voulu que le travail fût réparti également entre les Citoyens de leurs Districts , qui les ont honorés de leur confiance. Une proclamation des Députés invitera les différens Districts ou Sections de Paris à faire , chacun dans leur sein , un choix convenable & proportionné des Entrepreneurs & des Ouvriers nécessaires pour l'exécution de la fête.

Les Députés de la Commune ont arrêté d'abord , que le Champ de Mars , qui se trouve placé entre les bâtimens de l'Ecole Royale Militaire & la riviere de Seine , seroit préféré , comme leur paroissant le lieu le plus propre , à raison de son étendue , & de la symmétrie de son local , pour célébrer la fête du Peuple Français , la fête de la Nation entiere.

Un Cirque de quatre cents soixante - cinq toises de long , sur cent soixante - cinq toises de large , le Cirque de forme circulaire du

côté de l'École Militaire, & carré du côté de la rivière : trois rangs de gradins en amphithéâtre, dans tout le pourtour : le Cirque excavé pour ne pas masquer la vue des allées qui entourent le Champ de Mars : un arc de triomphe de vingt-quatre toises de face, servant d'entrée du côté de la rivière : un amphithéâtre, avec deux parties demi-circulaires, adossé au grand bâtiment de l'École Militaire, dominant sur le Cirque, destiné pour le Roi, l'Assemblée Nationale, les Ambassadeurs, & les Invités à la fête. Au milieu du Cirque, un autel civique de cent huit toises de circonférence, dont le stylobate, ou soubassement, contiendra le Doyen d'âge des Députés de chacun des quatre-vingt-trois Départemens, ainsi que des Troupes de ligne de terre & de mer : tous ces Députés, distribués en quatre-vingt-trois pelotons, sur l'arène du Cirque, ayant leurs drapeaux, leurs bannières, & leur oriflamme : les Citoyens qui se placeront sur les gradins du Cirque, invités à paroître en uniforme, sur le rang supérieur, & à céder le rang du milieu à des femmes habillées en blanc, & parées de rubans aux couleurs de la Nation : trente tentes, de chaque côté, derrière le Cirque, destinées pour un repas champêtre, que les soixante bataillons de la Garde Nationale de Paris doivent donner, après la fête, aux Députés des quatre-vingt-trois Départemens, ainsi qu'aux Députés des Troupes de ligne : huit ponts placés à des distances convenables, sur les fossés du Champ de Mars, pour passer à volonté de l'extérieur

dans l'intérieur : environ dix-huit mille Citoyens remplissant l'amphithéâtre du Roi & de l'Assemblée Nationale ; deux cents soixante mille autres Citoyens environ , placés aisément & sans confusion , tant dans l'intérieur du Cirque , que dans toutes les allées qui l'entourent. Enfin , le côté de Chaillot formant un troisième amphithéâtre vraiment pittoresque.

Telle est l'esquisse de la décoration d'une fête , dont l'objet est unique dans l'histoire , & qui surpassera sans doute tout ce que la Grèce , Rome & Palmyre ont jamais imaginé & exécuté , même de plus brillant.

La dépense sera bien éloignée de l'éclat de la cérémonie.

A la vérité , il va être remué vingt-quatre mille toises cubes de terre , qui , à raison de quatre francs la toise , forment un objet de quatre-vingt-seize mille livres.

Mais la Ville de Paris est obligée de donner chaque jour de l'ouvrage à douze mille Ouvriers , que les circonstances privent de toute espèce de travail. Ce seront ces douze mille hommes , pris dans les différens Districts , qui seront employés. Ainsi l'on peut dire , à proprement parler , que la dépense du remuement des terres est nulle.

Quant au reste de la dépense , on espère , d'après tous les détails dans lesquels on est entré , que le grand amphithéâtre & tous les autres accessoires ne passeront pas une somme de cent cinquante mille livres.

Nous observons que les gradins de l'amphithéâtre du cirque ne seront formés qu'avec de la

terre battue , sans aucune charpente , par conséquent aucun risque à courir.

Le Cirque sera façonné en plan incliné , du côté de la rivière , avec quatre lignes de pente par toise.

On a déjà agité quelle seroit la marche qui précéderoit la fête.

On a proposé de partir de la Barrière du Trône , de suivre la rue du fauxbourg Saint-Anoine , le Boulevard jusqu'à la Porte Saint-Denis , la rue de la Féronnerie , la rue Saint-Honoré , la rue Saint-Nicaise , le Carrousel ; ensuite , après avoir reçu le Roi , la Famille Royale & l'Assemblée Nationale , le Pont-Royal , la rue du Bacq , la rue Saint-Dominique , la grande rue du Gros-Caillou , enfin l'entrée dans le Cirque , par l'arc de triomphe , sur le bord de la rivière.

Il est aussi question d'un second jour de fête. Il consisteroit , dans une marche , des évolutions militaires , & des réjouissances champêtres.

Nous ne parlons , ni des salves d'artillerie , qui seront répétées , ni d'un *Te Deum* en musique militaire , ni d'illuminations. Notre objet n'a été que d'indiquer les préparatifs principaux de la fête , que les circonstances & des réflexions ultérieures ne feront que modifier.

A PARIS , de l'Imprimerie du JOURNAL GRATUIT,
Boulevard de la Porte Saint Martin à celle
Saint Denis , N^o. 3.





